

**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION
D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE**

**Aérodrome Chambley Planet'Air : emplacements dans le hangar 610 pour stockage de
matériels avec espaces bureaux, vestiaires et sanitaires**

Nom et adresse de la personne morale : Société Publique Locale Chambley – Madine

Correspondant : Olivier Tordo

Tour de contrôle, Aérodrome de Chambley 54470 HAGEVILLE

Téléphone : 06-82-24-97-77

@ : olivier.tordo@chambley-madine.com

Objet : La Région Grand-Est et son concessionnaire, la société publique locale (SPL) Chambley – Madine, souhaitent voir s'installer des entreprises ou associations pour occuper une partie du hangar 610 comprenant des bureaux.

Cadre juridique : L'ordonnance du 12 avril 2017, ainsi que la jurisprudence européenne, qui imposent de mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence lors du renouvellement des conventions.

Date de début de la convention : 1^{er} janvier 2025

Situation et désignation du bien : Hangar 610 à Dommartin-la-Chaussée (voir en annexe, le descriptif du hangar)

Attentes de la Région Grand Est et de la SPL Chambley-Madine :

Pour les associations	Pour les sociétés commerciales
<ul style="list-style-type: none">- Activité aéronautique- Notoriété, dynamisme et rayonnement de l'aérodrome	<ul style="list-style-type: none">- Activité aéronautique ou en lien- Notoriété, dynamisme et rayonnement de l'aérodrome- Emplois permanents sur site- Activités portées sur l'innovation et s'inscrivant dans l'engagement de la Région Grand-Est de contribuer à la transition écologique

Ces attentes se traduisent dans la présentation des offres et dans les critères de jugement définis ci-dessous.

Les candidats s'engagent à :

- Ne pas effectuer de sous-location ;
- Respecter les mesures prévues en termes de surveillance et de sécurité ainsi que de propreté, d'hygiène du site et de protection de son environnement ;
- Respecter la police générale du site ;
- Ne pas stocker d'hydrocarbures (huile, essence etc) dans le hangar ;
- Informer la direction de l'aérodrome ou la SPL de tout changement significatif ou difficulté rencontrée ;
- Ne pas laisser de personnes non accompagnées déambuler dans le hangar ;
- Respecter les lieux et les personnes y travaillant ;
- Justifier avoir contracté toute assurance nécessaire à couvrir sa responsabilité ;
- Être à jour dans les règlements à effectuer à la SPL selon les délais de paiement ;
- Ne pas enfreindre le bon déroulement de manifestations évènementielles se déroulant sur l'aérodrome.

Durée de la convention : 1 an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Redevance (sous réserve de validation des tarifs par la commission permanente de la Région Grand Est du 15 novembre 2024) :

Hangar 610	Espaces bureaux ou stockage	Sociétés commerciales	Année	12,00 € minimum par m ² /an pour une surface louée inférieure à 1000 m ² Révision annuelle selon indice ILAT Sur décision de l'assemblée délibérante pour une surface louée supérieure à 1000 m ²	Charges refacturées (eau, électricité, ordures ménagères...)
		Associations à but non lucratif	Année	4,50 € par m ² /an Révision annuelle selon indice ILAT	

Ce hangar fait l'objet de l'application de la TVA.

Présentation des offres, documents à fournir :

Remise d'un dossier de candidature présentant le projet et contenant :

Pour les associations	Pour les sociétés commerciales
<ul style="list-style-type: none">- Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir ;- Les références et compétences du candidat dans le domaine aéronautique, avec présentation des moyens humains et d'un organigramme ;- Les attestations de régularité fiscale et sociale de la situation du ou des dirigeants de la structure candidate ;- Une déclaration sur l'honneur du ou des dirigeants de n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni d'aucune sanction civile ou administrative de nature à être interdit soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ;	
<ul style="list-style-type: none">- Les statuts à jour de l'association ;- Une note de présentation de l'association accompagnée du dernier bilan d'activité de l'association, incluant rapports moral et financier ;- L'identification des espaces demandés.	<ul style="list-style-type: none">- Une note de présentation de l'activité, l'identification des espaces demandés avec justification des surfaces sollicitées, un compte d'exploitation prévisionnel.- Le montant de loyer proposé (€/m²/an), étant entendu que la proposition devra être supérieure ou égale à 12€/m²/an.

Les candidats pourront apporter toutes informations qu'ils jugeront utiles pour la compréhension de leur offre.

Condition de remise des candidatures :

Les offres, rédigées en langue française, seront à adresser (au choix) :

- Sous format dématérialisé à l'adresse julie.martinot@chambley-madine.com
- En lettre recommandée avec accusé de réception à la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE
- A déposer sous forme de dossier papier contre récépissé à la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE

Date limite de remise des offres : Lundi 2 décembre 2024 à 12h

Demande de renseignements : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours du montage de leur dossier, les candidats devront faire parvenir, avant le 20/11/2024, une demande écrite formulée par mail à l'adresse olivier.tordo@chambley-madine.com

Visites : Les candidats désirant reconnaître les lieux doivent en formuler la demande auprès de la direction de la SPL Chambley-Madine – 06.72.93.41.54. Les visites seront organisées sur rendez-vous.

Critères de jugement :

Les décisions d'attribution se baseront sur les qualités du candidat et de son projet, sa solidité, sa contribution aux attentes de la Région Grand Est et de la SPL, telles que précisées ci-avant.

Seront pris en compte, par ordre d'importance décroissante :

Pour les associations	Pour les sociétés commerciales
<ul style="list-style-type: none">- La contribution du projet à la notoriété et au dynamisme de l'aérodrome- Les compétences et l'expérience dans les activités aéronautiques	
<ul style="list-style-type: none">- La prise en compte du volet environnemental	<ul style="list-style-type: none">- Le montant de loyer proposé (€/m²/an)- Le nombre d'emplois permanents sur site- L'assise financière et le compte d'exploitation prévisionnel- La prise en compte du volet environnemental- Le caractère innovant des activités

La SPL se réserve le droit d'organiser une audition des candidats.

Annexe n°1 : Hangar 610

Description (voir plan annexe 1bis) :

- Cellule A de stockage : 74.90 m²

- Cellule B de stockage : 66.60 m²

- Espace Atelier : 683 m²
 - Atelier : 477.80 m²
 - Sanitaires : 15.60 m²
 - Vestiaires H : 10.60 m²
 - Vestiaires F : 10.60 m²
 - Bureau 1 : 27.70 m²
 - Bureau 2 : 27.25 m²
 - Bureau 3 : 44.90 m²
 - Dgt : 14.50 m²
 - Rangement 1 : 21.15 m²
 - Rangement 2 : 23.05 m²
 - Dgt : 10.70 m²